

**Commission fonctionnement des structures de petites
enfances du 23/10/2020**



Présents :

Arlette Lainé, Claude Vénil, Angélique Bouchacourt, rita Capiiaux, Sandrine Gonzales, Colette Bernard, Viviane Losfeld, Sylvie Maillou, Chion, Brigitte Lafon, Aurélie Pomies.

M. le président ouvre la séance. Il exprime la volonté d'ouvrir les commissions aux élus municipaux. Les 22 communes de notre territoire comptent 250 élus.

Un tour de table permet à chacun de se présenter.

M. le Président fait procéder à l'élection du vice-président : Mme Lainé, seule candidate, est élue à l'unanimité.

M. le Président présente le réseau des structures de la petite enfance : 2 crèches associatives, 2 centre de loisirs associatifs, un relais d'assistantes maternelles (RAM) et des lieux d'accueil parents-enfants dans les 5 bourgs centres en alternance.

Mme Losfeld fait part de l'avis de Mme Credoza, présidente de l'association Lil'ozenfants gérant le RAM : ce dernier n'est pas assez connu des parents en quête de solutions de garde pour leurs enfants.

M. le Président rappelle que le RAM est la porte d'entrée pour toute la petite enfance. Il est chargé d'aider les parents en leur trouvant un mode de garde soit dans les crèches (Lauzerte ou Montaignu) soit chez les assistantes maternelles.

Il n'y a plus d'assistantes maternelles sur le secteur de Bourg de Visa. Il est possible d'envisager une maison d'assistantes maternelles mais il faut environ 9/ enfants pour que ce soit viable. Or il n'y a pas assez d'enfants sur ce secteur.

Le bureau d'études qui sera en charge de l'étude pour la mise en place de la convention territoriale de la CAF, pourra réaliser une étude sur l'évolution du nombre d'enfants.

La commission soulève aussi la difficulté de trouver une sage-femme.

La CAF met en place une nouvelle méthode pour ses aides aux associations et aux collectivités. La CAF remplace son Contrat Enfance-Jeunesse par une Convention Territoriale Globale.

Cette convention doit être signée avant le 30 juin 2021. Elle nécessite un diagnostic social du territoire.

Pour ce faire la CAF subventionne à 80 % l'intervention d'un bureau d'études.

3 autres commissions sont concernées par cette convention territoriale : mobilité, structure petite enfance, jeunesse et sport.

Il est proposé un comité de pilotage rassemblant 2-3 élus de chacune de ces commissions pour piloter l'écriture de cette convention territoriale globale.

Le comité de pilotage est créé avec les élus suivants : Mme Lafon, Mme Gonzales, Mme Losfeld.

Les prochaines réunions de la commission se feront le vendredi ou le mardi en fin de journée.
Lors de la prochaine réunion, pourraient être invités à s'exprimer les directrices et Présidentes des crèches.

La séance est levée.

Le Président,


Claude VERIL

